



# LA RÉFLEXION ÉTHIQUE DU MOIS



Présentée par

les services en éthique du CISSS de la Côte-Nord  
ACCESSIBILITÉ - DISPONIBILITÉ - CONFIDENTIALITÉ  
poste 252006 (boîte vocale)  
[dsmqepe.09cisss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dsmqepe.09cisss@ssss.gouv.qc.ca)

## APTITUDE ET CONSENTEMENT

Mme Viger est une patiente de 75 ans qui s'est présentée à l'hôpital pour l'installation des cathéters précédant une intervention chirurgicale. J'ai remarqué qu'elle semblait désorientée. Elle questionnait les raisons qui faisaient qu'elle était présente ici. Bien que le formulaire de consentement ait été signé, je me suis demandé si Mme Viger était **apte à consentir** aux soins?


M. Lefort, 68 ans, vient d'être hospitalisé pour une pneumonie sévère. Il a accepté les soins d'urgence, mais dès qu'il s'est senti suffisamment en forme pour regagner son domicile, il a refusé tous les soins qui auraient été nécessaires à son rétablissement optimal et a demandé à quitter l'établissement. Je me questionne sur **l'aptitude** de M. Lefort.

Le **consentement** est la manifestation de la volonté d'une personne par laquelle elle accepte un soin ou un service. La personne exerce alors son **autodétermination**.

L'**aptitude** est la faculté décisionnelle de la personne au moment précis où celle-ci exerce son autodétermination.

### À DISTINGUER

Une personne peut être considérée apte à consentir ou à refuser des soins malgré que sa capacité légale à s'occuper d'elle-même et administrer ses biens ne soit pas reconnue par la Cour.



## QUESTIONS À SE POSER

- La personne est-elle apte à consentir au moment précis du soin/du service?
- Quelle est la nature du soin/service à prodiguer?

**Une décision plus lourde de conséquences exige un niveau d'aptitude plus élevé.**

- Un examen de l'aptitude à consentir est essentiel, mais est-il systématiquement nécessaire sachant qu'une personne est présumée apte à consentir aux soins/services par elle-même?

## VALEURS À CONSIDÉRER



## PIÈGES À ÉVITER



Dans le cas de **Mme Viger**, ce n'est pas parce qu'elle a consenti qu'elle est apte.

Pour **M. Lefort**, ce n'est pas parce qu'il refuse des soins qu'il est inapte, et ce, même si sa décision nous apparaît déraisonnable.

## EN BREF...

L'aptitude est un seuil qui comporte sa zone grise.

Zone d'aptitude

---

Zone grise où l'aptitude n'est pas claire

---

Zone d'inaptitude

---

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec 